

PLAN DE DÉCONFINEMENT

Organisation de la vie quotidienne

	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er juin		Perspectives après le 2 juin
		Départements à circulation épidémique :		
		FAIBLE	ÉLEVÉE	
VIE SOCIALE ET ACTIVITÉS				
Cinéma et théâtres	✗	✗	✗	À définir fin mai
Médiathèques et bibliothèques	✗	✓ Sauf décision contraire du préfet	✓ Sauf décision contraire du préfet	✓ Sauf décision contraire du préfet
Musées et monuments, parcs zoologiques	✗	✗ Sauf décision contraire du préfet après avis du maire et du gestionnaire de l'établissement		
Forêts	✗	✓	✓	✓
Parcs et jardins	✗	✓	✗	Ouverture en fonction de la circulation de l'épidémie dans le département
Plages, lacs et centre aquatiques	✗	✗ Sauf décision contraire du préfet sur proposition du maire	✗ Sauf décision contraire du préfet sur proposition du maire	À définir fin mai
Salles de sport, salles des fêtes et polyvalentes	✗	✗	✗	À définir fin mai
Colonies de vacances, camps, etc.	✗	✗	✗	À définir fin mai
Mariages et cérémonies	✓ Reportés (sauf urgence)	✓ Reportés (sauf urgence)		À définir fin mai
Lieux de cultes	✓ Ouverts sans cérémonie	✓ Ouverts sans cérémonie		À définir fin mai
Cérémonies funéraires	✓ Moins de 20 personnes	✓ Moins de 20 personnes		✓ Moins de 20 personnes
Cimetières	✗	✓	✓	✓
Rassemblements de plus de 10 personnes	✗	✗	✗	À définir fin mai
Grands événements de plus de 5000 personnes	✗	✗ Interdit jusqu'au 31 août		✗ Interdit jusqu'au 31 août

	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er juin		Perspectives après le 2 juin
		Départements à circulation épidémique :		
		FAIBLE	ÉLEVÉE	
DÉPLACEMENTS				
Dans l'espace public	✗ Sauf dérogation	✓		✓
En transports en commun	✗ Sauf dérogation	✓ Du 11 mai au 1er juin. Respect des gestes barrières et des mesures de distanciation. En Île-de-France, l'accès est restreint aux heures de pointe (Masque et déclaration dérogatoire obligatoires)		À définir fin mai
Longue distance (> 100 km en cas de sortie du département de résidence)	✗ Sauf dérogation	✓ Limités aux motifs impérieux personnels et professionnels (présentation d'une déclaration dérogatoire). La réservation est obligatoire pour les TER.		À définir fin mai

	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er juin		Perspectives après le 2 juin
		Départements à circulation épidémique :		
		FAIBLE	ÉLEVÉE	
COMMERCES				
Commerces (hors marchés en plein air, bars, restaurants, etc) et centres commerciaux < 40 000 m ²	✗ Uniquement de première nécessité	✓ Masque recommandé personnels et clients lorsque les mesures de distanciation physique ne peuvent être garanties. Possibilité pour un commerçant d'imposer le port du masque		
Marchés en plein air	✗ Possibilité d'ouverture à la main du préfet	✓ Sauf décision contraire du préfet		✓ Sauf décision contraire du préfet
Centres commerciaux > 40 000 m ²	✗	✗ Fermeture possible par le préfet en cas de zone de chalandise éloignée		À définir fin mai
Coiffeurs, instituts de beauté, etc.	✗	✓ Sous réserve du respect des guides sanitaires spécifiques		
Bars, cafés, restaurants	✗	✗	✗	À définir fin mai

	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er juin		Perspectives après le 2 juin
		Départements à circulation épidémique :		
		FAIBLE	ÉLEVÉE	
ÉCOLES ET CRÈCHES				
Crèches	✗ Accueil des enfants de personnels prioritaires (10 enfants max.)	✓ Organisation par groupe de 10 enfants maximum (Masque obligatoire pour les personnels)		
Maternelles (sauf Mayotte)	✗	✓ Limite de 10 élèves par classe (Masque obligatoire pour les personnels)		
Élémentaires	✗	✓ Limite de 15 élèves par classe (Masque obligatoire pour les personnels)		
Collèges	✗	✓ A partir du 18 mai. En commençant par les 6e et les 5e. Limite de 15 élèves par classe (masques si les règles de distanciation physique ne peuvent être respectées)	✗	Ouverture en fonction de la circulation de l'épidémie dans le département
Lycées	✗	✗	✗	Décision fin mai sur l'ouverture début juin, en commençant par les lycées professionnels

	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er juin		Perspectives après le 2 juin
		Départements à circulation épidémique :		
		FAIBLE	ÉLEVÉE	
TRANSPORTS				
Transports en commun urbains	✓ Offre réduite Uniquement pour les déplacements autorisés	✓ Du 11 mai au 1er juin. Respect des gestes barrières et des mesures de distanciation. En Île-de-France, l'accès est restreint aux heures de pointe (Masque et déclaration dérogatoire obligatoires)		
Transports inter-régionaux	✓ Offre réduite Uniquement pour les déplacements autorisés	✗ Offre réduite : réservés aux déplacements de plus de 100km pour motifs impérieux professionnels et personnels (Masque obligatoire)		À définir fin mai
Avions	✓ Offre réduite Uniquement pour les déplacements autorisés	✗ Offre réduite : réservés aux motifs impérieux professionnels et personnels (Masque obligatoire)		À définir fin mai
Taxis / VTC	✓ Uniquement pour les déplacements autorisés	✓ Limitation du nombre de passagers (Masque obligatoire pour les passagers)		

	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er juin		Perspectives après le 2 juin
		Départements à circulation épidémique :		
		FAIBLE	ÉLEVÉE	
SPORTS				
Sport individuel à l'extérieur	✗ Sauf activité physique à moins de 1km, pendant moins d'1h	✓		✓
Sport individuel à l'intérieur (gymnases, piscines)	✗	✗	✗	À définir fin mai
Sports collectifs et de contact	✗	✗ Liste établie par le ministère		À définir fin mai
Sports collectifs professionnels	✗	✗ Fin de la saison 2019/2020		✗ Fin de la saison 2019/2020